

COOPÉRER AVEC UNE COMMUNE TUNISIENNE

Document de référence

à destination des élu.e.s et cadres
des services de coopération
décentralisée et relations
internationales des collectivités
françaises

COOPÉRER AVEC UNE COMMUNE TUNISIENNE

Document de référence

à destination des élu.e.s et cadres des services de coopération décentralisée
et relations internationales des collectivités françaises

Auteurs

Mariam OUESLATI AMEUR

Senior Expert
Tunisie

Yannick LECHEVALLIER

Directeur – Consultant international
France

Table des matières

01	La Tunisie et ses communes, les territoires communaux, leurs ressources et enjeux de développement territorial	06
1.1	Profil général des communes tunisiennes	07
1.2	Réalisations et défis territoriaux des communes tunisiennes	09
02	Les logiques et avantages du développement d'une coopération décentralisée avec la Tunisie	16
2.1	Dialoguer par devoir de solidarité	17
2.2	Dialoguer pour une citoyenneté des communs : du local au global	17
2.3	Dialoguer entre francophones et arabophones et renforcer le bilinguisme	17
2.4	Dialoguer pour une Méditerranée en commun, entre voisins démocrates	18
2.5	Dialoguer entre pairs pour un plaidoyer en faveur de la décentralisation	18
2.6	Dialoguer pour un développement durable en commun	18
2.7	Dialoguer pour stimuler notre résilience en France	18
2.8	Dialoguer pour développer notre démocratie participative	19
2.9	Dialoguer pour renforcer la place des femmes dans nos sociétés	19
03	Les formes de partenariats construits entre collectivités françaises et tunisiennes et les projets significatifs qui concrétisent ces coopérations	20
3.1	Coopération bilatérale	21
3.2	Consortium et projets européens	24
3.3	Coopérer avec le soutien d'associations et de la diaspora	25
04	Les soutiens	26
4.1	Les ministères et les ambassades	27
4.2	La FNCT, son service coopération décentralisée et d'assistance technique au montage de projets	28
4.3	Les soutiens en France	29
4.4	Les dispositifs de financement accessibles pour soutenir les initiatives de coopération décentralisée	30
05	Annexes	32
5.1	Informations sur la Tunisie	33
5.2	Exemples de convention	35
5.3	Cadre juridique en France et en Tunisie	41
5.4	Contacteur les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)	43

Introduction

La Fédération Nationale des Communes Tunisiennes (FNCT) offre aux communes un appui technique pour garantir le développement de services municipaux de qualité. Parmi ses principales missions et services, elle met à la disposition de ses adhérents et partenaires un service dédié à la coopération décentralisée et à la formation afin de coordonner avec les acteurs nationaux et internationaux concernés par la coopération décentralisée. Elle joue un rôle crucial de facilitation, d'accompagnement et de suivi des coopérations internationales décentralisées.

Dans le cadre de son partenariat avec l'Ambassade de France, la FNCT œuvre à stimuler et renforcer la coopération décentralisée Franco-Tunisienne aussi bien du côté tunisien que du côté français. Elle met en lumière l'importance d'ouverture et d'échange via cet instrument qui manifeste une excellente façon de faire avancer les relations de coopération internationales, d'accompagner la diplomatie nationale, surtout d'amplifier les relations de solidarité entre les peuples et d'apporter l'un à l'autre des expériences diverses pour des projets territoriaux et de développement économique innovants au bénéfice des populations locales, des institutions publiques et privées et de la société civile locale, nationale et internationale.

Ce livret de la FNCT, élaboré avec l'appui du projet Tanmia Baladia mis en œuvre par Expertise France, est le premier document « Franco-Tunisien » écrit conjointement par un expert de chacun des pays concernés. Il a pour ambition d'introduire les potentialités qui réunissent les collectivités territoriales tunisiennes et françaises pour un objectif commun. Il présente un certain nombre de raisons pour un dialogue bilatéral, il expose des exemples de partenariats construits et réussis entre collectivités et il met en avant des opportunités et de thèmes de coopération décentralisée ainsi que les dispositifs qui permettent une véritable activation de cet instrument.

Fédération Nationale des Communes Tunisiennes

Service Coopération Internationale et formation

cooperation@fnct.org.tn

01.



La Tunisie et ses communes, les territoires communaux, leurs ressources et enjeux de développement territorial

1.1 Profil général des communes tunisiennes

Depuis 2014, une communalisation complète du territoire tunisien a été décidée et mise en place. De ce fait, le découpage communal du territoire national est passé de 264 à 350 communes. Il en a résulté la création de 86 nouvelles communes, mais aussi l'élargissement de 187 autres, qui voient leurs périmètres englober notamment des territoires ruraux, annexés donc à des petites villes chefs-lieux de communes.

Le redécoupage administratif s'est accompagné d'une refonte des prérogatives communales pour les élargir également, amenant les communes à être le premier échelon institutionnel auprès du citoyen tunisien, un échelon inscrit dans la proximité et dans la représentation démocratique. En effet, dès 2018, les Tunisiens ont élu leurs premiers conseils municipaux post-révolution, sur la base d'un code des collectivités locales nouveau et ambitieux. La commune a vu sa place dans le débat public s'agrandir, ses responsabilités s'élargir, et, en parallèle, les attentes des citoyens vis-à-vis d'elle en tant qu'appareil institutionnel et en tant que pourvoyeur de service public s'élever et devenir exigeantes.

Ce virage institutionnel a été plus ou moins bien négocié par les communes, selon leur position de départ, et selon leurs atouts, leurs ressources internes et la configuration de la société civile et des acteurs locaux pour lesquels elles sont référentes.

1.1.1 Enjeux de l'adaptation des communes au nouveau découpage communal

Trois enjeux forts apparaissent :

- Appuyer le renforcement des capacités humaines des communes nouvelles;**
- Adapter les capacités financières des communes à leur besoin de délivrer les services publics attendus;**
- Assumer les enjeux de la cohésion sociale sur les territoires communaux.**

Ainsi :

- **Pour les communes nouvellement créées :** les 86 nouvelles institutions communales ont eu à relever de multiples défis de nature différente : Prendre siège dans des locaux provisoires et planifier la construction d'un hôtel de ville, recruter, former et installer une équipe administrative, à commencer par le secrétaire général de la commune, commencer très rapidement à fournir les services publics attendus par les citoyens et citoyennes, notamment le ramassage des déchets domestiques et l'aménagement des voiries, et entamer aussi les travaux de planification territoriale concertée. Pour des conseils municipaux de surcroît fraîchement élus, la tâche a été colossale, et sans commune mesure avec les moyens mis à leur disposition, ni avec le rythme de mise en œuvre effective des programmes d'appui à la décentralisation. A titre d'exemple, le programme de recrutement de 1031 agents municipaux dans diverses spécialités, notamment pour les communes nouvellement créées, a été décidé et annoncé depuis 2019, mais l'ouverture effective du concours de renforcement des ressources humaines des 86 nouvelles communes est aujourd'hui encore en projet, soit quatre années plus tard.

- **Pour les communes des petites villes qui ont vu leurs périmètres élargis :** la démarche de communalisation généralisée a surpris certaines communes qui ont vu leur superficie se multiplier, englobant des territoires nouveaux et des citoyens et citoyennes content.e.s de l'arrivée de l'institution communale chez eux, s'attendant au passage à une prestation de services publics performante et à une écoute active de leurs problèmes et de leurs attentes. Mais ce changement a été surtout complexe à gérer pour les communes, qui n'ont pas vu leurs budgets augmenter ni leurs ressources humaines être renforcées, et il a fallu redistribuer les équipes existantes et les moyens disponibles pour fournir un minimum de services nécessaires à un maximum de population communale. L'exemple le plus frappant dans ce cas est celui de la réorganisation de la boucle de collecte de déchets domestiques par les équipes municipales : une zone plus grande à couvrir, parfois à la topographie spécifique, avec le même nombre d'engins et la même équipe, d'où une baisse de l'efficacité globale de ce service municipal de base. Il est alors assez aisé de comprendre la frustration que la nouvelle configuration a pu générer aussi bien chez les élu.e.s et les équipes municipales que chez les citoyen.ne.s.
- **Pour les communes devenues urbaines d'un côté, et rurales de l'autre :** la généralisation de la communalisation par fusion d'anciens périmètres communaux et d'autres non communaux a également pu produire des communes de nature dichotomique, urbaine d'un côté, rurale de l'autre, ou encore simplement organisée d'un côté et anarchique de l'autre. Ces profils territoriaux sont alors devenus brusquement dissonants, amenant une complexité de planification territoriale et un bouleversement au niveau des priorités de dépenses publiques. Dans certains cas, par exemple celui de la commune de Raoued dans le Grand Tunis, on a même identifié une problématique de cohésion sociale : les citoyens et citoyennes des quartiers résidentiels pavillonnaires de classe moyenne n'assument pas l'image véhiculée par les quartiers anarchiques nouvellement annexés à la commune. Les habitants des zones nouvellement annexés, à leur tour, leur retournent une défiance et une attente élevée de priorisation de dépenses publiques en leur faveur pour « rattraper » le retard en termes de qualité de vie.

1.1.2 La commune et ses divers rôles :

- **Pouvoir des services de base :** collecte des déchets, entretien des voiries, gestion des espaces publics, organisation de marchés quotidiens et hebdomadaires, tenue et délivrance des documents d'état civil aux citoyen.ne.s. Ce sont les prestations «ADN » des municipalités, perçues par les citoyen.ne.s comme étant le minimum de service public local fourni.
- **Animer la communauté citoyenne locale** et lui permettre de participer à la vie de la cité et à la prise de décision quant aux priorités de dépenses publiques locales. Ainsi, la commune tient un registre des associations locales, peut apporter un soutien logistique voire financier à certaines activités associatives, et met en œuvre des dispositions pratiques pour garantir le droit du citoyen à prendre part aux concertations autour du budget d'investissement local.
- **Réaliser des projets pilotes d'aménagement et de développement :** En se positionnant comme porteur de projet ou encore comme fédérateur d'initiatives locales, la commune est amenée à concevoir et réaliser des projets innovants, structurants et porteurs de développement durable local, économique et sociétal pour son territoire. Plusieurs projets réussis ont été menés à bien pendant la première mandature communale post-2011. Dans la thématique culturelle, on pourrait citer la régénération de bâtiments

historiques et leur ouverture au public pour accueillir des activités associatives et des programmes culturels à Tabarka et Metaloui, la création de parcours cyclables sur le site archéologique de Carthage ou à Kairouan (en coopération avec Strasbourg), le changement de l'éclairage public pour les économies d'énergie à Ras-Jebel(en coopération avec Colombes). En termes d'optimisation de la collecte des déchets on peut citer l'installation d'un nouveau concept de filtres pour les eaux de pluie dans les communes du Kram, de la Marsa et bien d'autres, permettant par la même occasion de tester et valider l'innovation d'une start-up tunisienne, etc. Plusieurs initiatives ont été ainsi portées par les communes, amenant ainsi une dynamique nouvelle et illustrant une volonté d'agir localement en innovant.

- **Planifier le développement stratégique de son territoire :** cette compétence inédite a été apportée par le code des collectivités locales de 2014, et permet aux communes de prendre en main la réflexion stratégique et participative de leur développement, dans l'optique de permettre à ce plus proche échelon institutionnel qui est la commune de s'exprimer sur les priorités de fond et de long terme, conformément aux aspirations des citoyens. Les communes tunisiennes s'approprient encore progressivement cette nouvelle prérogative, d'autant plus qu'elle est sensée s'accompagner par un transfert de compétences à partir des ministères compétents, pour venir étoffer les équipes cadres des communes. Seulement, ce transfert tarde à se concrétiser dans les délais initialement impartis. Toutefois, plusieurs communes ont conduit leurs Stratégies de Développement des Villes (SDV) et leur Stratégies de Développement Economique (SDE), de façon participative, et avec l'appui de programmes d'assistance technique coordonnés notamment par la FNCT, avec l'appui des ministères tunisiens, et d'Organismes de Coopération technique.



En 2023, le paysage institutionnel et territorial tunisien est à nouveau en cours de re-composition. En plus des communes, il est prévu de créer d'autres typologies de collectivités locales, les régions par exemple, ou encore les districts voire des conseils locaux. Le nouveau canevas qui en résultera va certainement apporter une lecture complémentaire de la distribution des rôles entre les différentes strates territoriales.

1.2 Réalisations et défis territoriaux des communes tunisiennes

Les communes tunisiennes, dans leur diversité, font face à des enjeux analogues, que la FNCT n'a cessé d'accompagner mais aussi de questionner dans une optique de mise en perspective, aboutissant à des projets transversaux.

Aujourd'hui, à l'issue de la première mandature des conseils élus en 2018 dans les 350 communes tunisiennes, il est possible de dresser une lecture des chantiers clés au niveau local, capitalisant sur les expériences conduites par les communes tunisiennes et leurs partenaires, et se projetant dans une expression des défis à relever pour aller plus loin.

Dans ce sens, 5 chantiers clés sont identifiés :



La résilience territoriale :
renforcer les écosystèmes locaux



L'aménagement :
rendre plus inclusifs les espaces publics urbains



Le patrimoine:
levier de politique culturelle locale



Les déchets domestiques:
l'économie circulaire au service de la valorisation des déchets



Le dialogue citoyen
réinventer les outils de démocratie participative pour animer le débat public.

1.1.2 La résilience territoriale : renforcer les écosystèmes locaux

La gestion de la crise Covid en 2020 et 2021 a été un révélateur de la capacité des communes tunisiennes à proposer un accompagnement de proximité pour les citoyens, non seulement en trouvant des solutions rapidement sur le terrain, mais aussi en mettant en place les leviers de la solidarité locale, franchissant ainsi un cap au-dessus pour ancrer la commune en tant qu'institution porteuse de lien social.

Une fois la crise relativement passée, les questionnements sociétaux autour de la capacité des territoires à faire face aux chocs se sont renforcés, et ont fait de plus en plus la part belle au potentiel de la résilience au niveau local, et à l'importance de renforcer les écosystèmes locaux pour plus de proximité, de circularité et de réactivité.

A ce propos, les Communes Tunisiennes (CT) et les Collectivités Territoriales Françaises (CTF) se retrouvent dans certains cas à porter des enjeux communs de résilience territoriale. Par exemple, c'est le cas pour les collectivités littorales de part et d'autre de la Méditerranée qui peuvent faire face à des risques naturels de montée des eaux, à des risques de pollution littorale et maritime, ou encore à des défis d'ordre culturel et comportemental appelant de réinventer les usages citoyens. C'est aussi le cas de la préservation des ressources en eau face aux sécheresses de plus en plus sévères. Plus globalement, le changement climatique affecte aussi bien les territoires des collectivités tunisiennes que françaises, et c'est bien au niveau local que l'impact est le plus concrètement constaté, où les premières réflexions se déploient et où les bonnes réponses à apporter sont à tester et à partager.

Dans d'autres cas, les enjeux portés par les communes tunisiennes et françaises peuvent être analogues, et c'est ainsi que l'expérience accumulée et l'expertise développée peuvent être partagées. Ainsi, face au constat fait pendant la crise Covid de l'importance de l'écosystème alimentaire local et de sa capacité vivace à s'adapter pour fournir les denrées nécessaires, quand les grands réseaux mondiaux de l'alimentation ont vite été mis en difficulté, certains producteurs et consommateurs tentent de s'organiser pour amener un paradigme nouveau de la résilience alimentaire. A ce niveau, les communes tunisiennes peuvent jouer leur rôle pour

encadrer les débats, ancrer des initiatives pilotes, et nourrir la démarche grâce à un échange institutionnel et programmatique avec les collectivités françaises qui ont pu développer déjà une réflexion stratégique dans ce sens, voire des expériences concrètes.

Acquis	Défi
Expérience communale réussie et inventive dans la gestion de proximité de la crise COVID	Passer du mode de gestion de crise ponctuelle à une capacité systémique de résilience territoriale
Pistes de Projets	
<ul style="list-style-type: none"> ● Résilience territoriale face aux conséquences du changement climatique : repenser les modes d'urbanisation, introduire les démarches écologiques et citoyennes dans la planification urbaine et territoriale, savoir gérer les crises, prévenir les risques naturels et de pollution, préserver les ressources en eau. ● Résilience territoriale alimentaire : Tisser des liens concrets et étroits entre la production locale et la consommation locale, ancrer des initiatives pilotes, animer et encadrer les débats et la mobilisation locale. 	

1.2.2 L'aménagement : rendre plus inclusifs les espaces publics urbains

L'espace public urbain est l'un des piliers du travail communal des communes tunisiennes, correspondant d'ailleurs à une attente majeure des citoyens et citoyennes dans leur quête de lieux ouverts de proximité, d'espaces aérés et de loisirs pour les enfants, et d'îlots de verdure en ville. Depuis 2018 notamment, les communes tunisiennes ont fait la part belle aux projets d'aménagement d'espaces publics urbains verts sur leurs territoires. Cependant, il reste un défi important à relever sur le chemin de l'appropriation collective des parcs et espaces urbains mis en place ou rénovés. En effet, les CT font assez souvent face à des comportements de vandalisme des équipements installés dans les parcs urbains, à l'installation informelle rampante de commerces de fortune ou parfois simplement à une faible appropriation de ces espaces par les citoyens et citoyennes. Il y a lieu ainsi de réinventer l'approche des espaces publics urbains pour les communes tunisiennes, afin de leur conférer des fonctionnalités fortes, durablement ancrées et permettant une occupation positive de l'espace, au profit de la population. La coopération décentralisée avec les collectivités françaises peut se déployer ici sur deux dimensions : la première permettra de concevoir un plan d'action d'animation culturelle diversifiée, attractive et ouverte sur les cultures locales des collectivités françaises, de nature à tisser des liens qualitatifs et durables entre les habitants des communes des deux pays. La deuxième viendra apporter une réflexion conjointe sur une nouvelle génération d'espaces publics urbains, développant une meilleure prospective des nouveaux usages citoyens, notamment ceux des jeunes, des femmes et des populations les plus vulnérables.

Acquis	Défi
<p>Vitesse de croisière en termes d'aménagement d'espaces publics urbains et verts dans les communes tunisiennes</p>	<p>Passer de l'approche d'aménagement d'espaces verts à une approche plus holistique, qui réinvente la fonctionnalité de l'espace public pour une appropriation collective effective, valorisant les compétences citoyennes, et rencontrant les attentes et les usages nouveaux</p> <p>Développer des espaces inclusifs</p>
Pistes de Projets	
<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement de l'attractivité des espaces publics publics par une animation culturelle dans le cadre de la coopération décentralisée ● Réinventer l'espace public urbain : Conduire une réflexion commune pour inventer l'espace public local de demain 	

1.2.3 Le patrimoine : levier de politique culturelle locale

En Tunisie, l'Institut National du Patrimoine relevant du ministère de la Culture a la charge exécutive d'étudier, conserver et valoriser le Patrimoine culturel, archéologique, historique, civilisationnel et artistique. Dans le même temps, et après la révolution de 2011, un véritable engouement s'est réveillé chez la globalité des citoyens pour la redécouverte des régions, de leurs spécificités, du patrimoine culturel et archéologique, mais aussi du patrimoine immatériel, architectural, culinaire... Cet engouement a trouvé son écho après les élections municipales de 2018 de façon à amener les communes tunisiennes à s'investir dans des stratégies de réhabilitation patrimoniale, pouvant se prolonger vers la mise en place de politiques culturelles locales et des stratégies nouvelles d'attractivité touristique et culturelle.

Pendant 5ans, plusieurs initiatives de réhabilitation communale de patrimoine bâti, ou encore d'organisation de manifestations culturelles de mise en valeur du patrimoine immatériel local ont été significatives, et ont balisé le chemin de l'appropriation de la thématique par les communes tunisiennes. En continuité, il reste important encore aujourd'hui pour ces dernières de continuer à développer une stratégie locale itérative et inventive de valorisation culturelle, économique et touristique du patrimoine, de consolider leur approche institutionnelle aux côtés des organismes techniques exécutifs afin de favoriser un impact positif et durable auprès de leurs communautés locales, et de constituer une boîte à outils à la disposition des équipes municipales. C'est là un vaste champ de dialogue et de coopération systémique avec les collectivités françaises qui peut s'avérer inspirant, source d'articulation culturelle entre les deux parties, et vecteur d'une collaboration durable.

Acquis	Défi
Les communes ont investi la thématique de la valorisation du patrimoine au service de l'attractivité de leurs territoires	Inscrire la démarche d'appropriation du patrimoine dans la sphère locale pour favoriser un impact positif sur l'économie locale et sur l'attractivité du territoire
Pistes de Projets	
<ul style="list-style-type: none"> ● Valorisation des centres anciens des villes à travers la mise en place de politiques de tourisme durable et alternatif, en développant des labels reconnus, etc. ● Réhabilitation et restauration du patrimoine bâti : Redonner une nouvelle vie à des bâtiments patrimoniaux, y compris en réfléchissant sur la reconfiguration possible de leurs destinations premières, pour s'adapter aux nouveaux usages citoyens. ● Politiques d'attractivité urbaine et embellissement : Lutte contre l'artificialisation, politiques culturelle, ... 	

Une solution numérique pour identifier le patrimoine de la ville

Un projet tripartite entre la commune de Tunis, la commune de Namur et l'Association Internationale des Maires Francophones, qui met à profit les compétences et les expertises au service de la valorisation du patrimoine de la ville de Tunis ; une façon de poser les jalons d'une coopération décentralisée ancrée à une thématique d'intérêt commun pour les villes partenaires.



Cliquez sur la photo pour accéder à la vidéo





1.2.4 Les déchets domestiques : de la gestion à la valorisation circulaire

En dépit de la priorité d'une gestion municipale efficace des déchets en ville, la perception des citoyens reste encore aujourd'hui négative quant à la performance des municipalités. Pourtant, dans la plupart des cas, la source du dysfonctionnement est bien extérieure au fonctionnement de la commune et se situe surtout au niveau de la saturation des décharges régionales gérées par les agences gouvernementales compétentes. Face à une situation qui commence à atteindre trop souvent des seuils de blocage et d'accumulation des déchets, les communes peuvent se positionner comme initiatrices de solutions inédites, basées sur le concept de l'économie circulaire au service de la valorisation des déchets. Cependant, peu d'expertise et d'expériences suffisamment significatives ont été déployées dans les communes, d'où le besoin direct de compter sur un partage de savoir-faire des collectivités françaises qui ont pu tracer un chemin déjà sur la voie de la mise en compostage communal par exemple ou sur les outils de changement des comportements quotidiens des citoyens. Bien entendu, au-delà de cet apport purement technique d'expertise, les collectivités tunisiennes et françaises sont amenées à installer des canaux de réflexion stratégique commune, qui permettent de capitaliser sur les initiatives pilotes, pour installer durablement des relations de coopération pour une empreinte environnementale vertueuse de nos communautés locales.

Acquis	Défi
Prise de conscience de la nécessité de diversifier les modes de prise en charge des déchets domestiques	Fonder un véritable système local vertueux d'économie circulaire au service de la valorisation des déchets domestiques
Pistes de Projets	
<ul style="list-style-type: none">● Déploiement d'une stratégie locale du compostage domestique● Plan d'action communal pour le changement des comportements citoyens en matière de rapport aux déchets domestiques	

1.2.5 Le dialogue citoyen : réinventer les outils de démocratie participative pour animer le débat public

Organiser les processus de la participation citoyenne et de démocratie participative est encore une démarche en construction pour les collectivités tunisiennes, qui n'a pu être réellement déployée et testée localement que pendant les 5 dernières années. A ce propos, le constat est plutôt mitigé. Certes, l'exercice est rentré définitivement dans les mœurs de l'institution municipale, et l'exercice de planification locale et de prise de décision ne peut se faire sans accorder la place nécessaire à la concertation, mais cela connaît ses limites dans l'appropriation citoyenne des mécanismes choisis et déployés, dans l'irrégularité de la participation, et surtout dans la faible participation des jeunes, des femmes, et des populations vulnérables, aux besoins spécifiques.

Aujourd'hui, il y a lieu de réinventer jusqu'aux paradigmes de la participation citoyenne locale et de la démocratie participative, à commencer par les champs de concertation qu'elle se propose d'investir et ceux qu'elle délaisse, les outils qu'elle déploie, et ceux qu'elle ne maîtrise pas encore, et les espaces physiques et virtuels, qu'elle peut potentiellement mobiliser. Dans cet exercice, les collectivités françaises, engagées dans la recherche autour de ces pratiques sont à même d'apporter une précieuse pierre à l'édifice, grâce à une coopération d'accompagnement et d'expérimentation commune durable. Le dialogue entre Tunisie et France permet aussi à la France d'évoluer ou de voir certaines expériences sous un autre angle et de construire mutuellement de nouvelles pratiques de démocratie participative municipale.

Acquis	Défi
Ouverture des canaux de la participation à la planification locale, rencontrant une véritable attente citoyenne	Réinventer les cadres du dialogue citoyen et gagner en efficacité quant aux outils de la participation
Pistes de Projets	
<ul style="list-style-type: none"> ● Partenariat pour l'expérimentation de nouveaux modèles des dispositifs de participation et de concertation citoyenne 	

02.



**Les logiques et avantages du développement
d'une coopération décentralisée avec
la Tunisie**

La période contemporaine est marquée par un processus de mondialisation économique, politique, culturelle et environnementale. Elle repose sur l'intensification de la circulation non seulement des biens et services, des capitaux et des personnes, mais aussi des imaginaires, des représentations et des normes sociales.

Ce nouveau contexte est conforté par des changements plus généraux : baisse radicale du coût des transports internationaux ; diversification des modes de vie, des pratiques et des registres d'appartenance sociale et culturelle ; développement des réseaux et des technologies numériques de communication mais aussi effondrement de la biodiversité ou réchauffement climatique et son lot.

Ces phénomènes peuvent apparaître comme des contraintes mais aussi des ressources et opportunités pour les villes.

La coopération internationale entre municipalités permet de répondre en commun à ces enjeux.

Voici neuf raisons pour lesquelles un dialogue avec les communes tunisiennes est important pour une commune française.

2.1 Dialoguer par devoir de solidarité

Cette approche globale ne gomme pas les écarts de richesses et de budget. Une collectivité locale tunisienne a aujourd'hui 100 fois moins d'agents municipaux qu'une commune française pour les mêmes compétences.

La coopération entre une commune française et une commune tunisienne permet de changer les situations concrètes des citoyens tunisiens pour un monde plus équitable.

2.2 Dialoguer pour une citoyenneté des communs : du local au global

En France, le nécessaire travail de sensibilisation aux communs locaux et sociétaux « d'ici et de là-bas » est rendu difficile par un ensemble de facteurs qui vont de la crise économique aux questions de sécurité, en passant par la récupération populiste des questions de migrations dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe.

La création de liens entre communes et entre territoires, par la coopération décentralisée, porte un message de « partage » et de « commun global » pour permettre à chaque citoyen français de mieux appréhender son appartenance à la Méditerranée et à la planète.

2.3 Dialoguer entre francophones et arabophones et renforcer le bilinguisme

La langue française est présente en Tunisie par la colonisation depuis 1881. La constitution tunisienne rappelle que la langue nationale est l'arabe. La pratique du français est aujourd'hui en fort déclin. La Tunisie reste toutefois un membre actif de l'Organisation Internationale de la Francophonie

Si les jeunes se tournent de plus en plus vers l'anglais, il reste toutefois de nombreux tunisiens qui parlent le français et permettent des échanges simplifiés. Par ailleurs, la présence d'une diaspora tunisienne en France peut mettre en valeur la richesse du bilinguisme français et arabe. La reconnaissance de ces pratiques en France renforce la citoyenneté et le sentiment d'intégration.

Grâce à une coopération de ville à ville, autour des deux langues, c'est la force du bilinguisme (qui fait tant défaut à certains français) qui est promue par les communes.

2.4 Dialoguer pour une Méditerranée en commun, entre voisins démocrates

Après la seconde guerre mondiale, les maires français et européens ont participé à la construction européenne, parallèlement à l'effort des gouvernements nationaux, à un moment où le Mur de Berlin symbolisait une frontière indépassable.

La proclamation de relations particulières (« jumelage », « partenariat », ...) entre communes françaises et tunisiennes doit permettre de relier les imaginaires de peuples si proches.

Toute commune française appartient à un « espace Méditerranée » qui est en construction. Cette construction reste difficile face à une volonté de certains de faire de la mer, un élément naturel matérialisant une frontière d'exclusion. La force de liens entre représentants publics permet de dépasser ces visions.

2.5 Dialoguer entre pairs pour un plaidoyer en faveur de la décentralisation

La révolution en 2011 a révélé pour les peuples des pays du sud de la Méditerranée, un désir de démocratie et de participation. Ce cheminement est semé d'embûches. En France, si les communes ont aussi été créées 4 ans après la Révolution française (en 1793) il nous faudra attendre près de 200 ans pour une décentralisation effective.

La Tunisie engage sa décentralisation en moins de 10 ans dans la foulée d'un mouvement global, international soutenu notamment par l'ONU depuis 2007.

Ainsi, collaborer de Maires à Maires, de conseil municipal à conseil municipal, c'est contribuer à l'ancrage de la démocratie locale en Méditerranée, dans le cadre d'un mouvement mondial. Tisser des liens entre pairs, c'est offrir à ces militants de la paix et de la démocratie un soutien indispensable dans l'exercice quotidien de leur mission.

2.6 Dialoguer pour un développement durable en commun

Aujourd'hui, malgré l'aide internationale, de nombreux territoires du Sud de la Méditerranée ne parviennent pas à s'extraire de la pauvreté et puisent, pour survivre, dans les ressources naturelles, mettant ainsi en péril notre écosystème collectif. Ainsi, la collaboration internationale se justifie-t-elle non plus uniquement par solidarité mais par cette conscience des interdépendances environnementales.

2.7 Dialoguer pour stimuler notre résilience en France

Le GIEC annonce pour 2030 un climat pour le sud de la France, similaire à celui de la Tunisie actuellement, avec notamment une raréfaction des ressources en eau.

Au-delà des forces et richesses nombreuses des territoires tunisiens (agriculture, énergie, tourisme, gestion de l'eau) c'est le savoir-faire (familial mais aussi municipal) dans la gestion de la précarité qui doit être valorisé. La volonté des élu.e.s face à l'adversité peut être mise en avant, rapprochant ainsi cette gestion frugale contrainte d'une réflexion se déployant actuellement en France sur la sobriété.

Déjà en 2015, dans le cadre de la MEDCOP21 organisée par la Région PACA, des « idées » constituant un « agenda positif méditerranéen¹ » étaient collectées pour mettre en avant diverses expériences inspirantes issues du sud de la Méditerranée.

¹ <https://www.plateformesolutionsclimat.org/wp-content/uploads/2015/07/MEDCOP21-agenda-positif2015-FN/EUX-VF-Basse-def.pdf>

2.8 Dialoguer pour développer notre démocratie participative

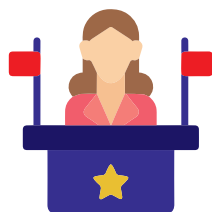
La révolution tunisienne de 2011 a libéré une forte envie de débat, de construction, de participation. La jeunesse tunisienne s'est regroupée, a développé des outils de démocratie locale et s'implique aujourd'hui dans de nombreuses initiatives.

Cette envie de participation libère sa parole dans les dialogues avec les jeunes français, les amène à nous questionner, à nous interpeller et ainsi à nous faire avancer, nous même, dans plus de démocratie et de participation.

2.9 Dialoguer pour renforcer la place des femmes dans nos sociétés

Les Français ont une image très stéréotypée des cultures du sud de la Méditerranée, la percevant comme laissant peu de place aux femmes dans la société civile... Pourtant, avec la révolution de 2011 et la nouvelle démocratie, les femmes tunisiennes ont porté le combat de l'égalité. En Tunisie, avec la politique éducative et de réduction des inégalités hommes femmes réalisée depuis la décolonisation, les Tunisiennes sont depuis beaucoup plus éduquées et libres que leurs voisines du Maghreb. La Tunisie est aujourd'hui le seul pays à avoir un code du statut personnel, recueil de lois en faveur de l'égalité entre femmes et hommes.

Pour renforcer ce fait, un ensemble de lois a été voté et appliqué notamment pour les élections locales. La Tunisie aujourd'hui dépasse la France sur cette représentativité des femmes dans les conseils municipaux.

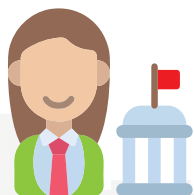


La proportion
des maires-femmes

19.8%



19.5%



Les femmes élues
dans les conseils
municipaux

42%



47%



Le dialogue franco-tunisien sur ce sujet est riche de réflexions et d'interpellations !

03.



Les formes de partenariats construits entre collectivités françaises et tunisiennes et les projets significatifs qui concrétisent ces coopérations

Voici quelques focus sur des coopérations illustrant la multiplicité des relations entretenues entre villes françaises et tunisiennes.

3.1 Coopération bilatérale

3.1.1 Ouverture sur le monde et renforcement des compétences municipales : la coopération entre Dompierre-sur-Yon et El-Guettar

Dompierre-sur-Yon (85) 4 300 habitants	El Guettar (Gafsa) 14 000 habitants
Organisation administrative de la municipalité	
Budget total : 38 425 €	Début de la relation : 2014
<i>Plus d'informations :</i> https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/detailProjet.html?criteres.prjId=15640	

Dompierre-sur-Yon est une commune qui souhaite « bâtir des ponts entre cultures et avec d'autres villes du monde dans un intérêt partagé: *«Dompierre-sur-Yon la conviviale» sait découvrir et recevoir, partager et coopérer.*² Dans le cadre d'un rapprochement de la Région des Pays de Loire et de la Région de Gafsa en Tunisie, en 2012, un Conseil de Développement a été mis en place dans la ville d'El Guettar avec la collaboration du conseil de développement du Syndicat Yon et Vie (dont le président et plusieurs membres étaient dompierrois). Une visite du site de compostage de Dompierre-sur-Yon a été organisée en 2014 par la Région des Pays de La Loire pour une délégation de la ville d'El Guettar.

La problématique de la gestion et du tri des déchets ménagers rapproche les deux communes lors de leur première rencontre. Cela aboutit le 4 juin 2015 à une déclaration d'intention de coopérer, suivi d'une convention de coopération signée à El Guettar le 25 octobre 2016.

Dans le cadre de leurs festivals respectifs les communes ont reçu des artistes venus de France et de Tunisie et des échanges touristiques ont eu lieu. Deux voyages tests sont organisés pour structurer un circuit touristique dans le but d'être proposé aux opérateurs touristiques. Puis la coopération s'est orientée sur l'organisation administrative de la municipalité de El Guettar. Plusieurs actions ont été menées : en premier lieu, une sensibilisation au tri des déchets (compostage). Une expérience qui a amené la municipalité à instituer dans certains quartiers du compostage individuel.

La commune de Dompierre-sur-Yon a également transmis son document unique d'évaluation des risques professionnels pour répertorier tous les dangers pouvant impacter la sécurité de ses employés. Un projet financé par le MEAE en 2019 permet d'accompagner la ville d'El Guettar dans la réalisation de son propre document unique.

² <https://www.dompierre-sur-yon.fr/decouvrir/ouverture-au-monde-2/>

3.1.2 Lutte contre l'artificialisation des sols et adaptation au réchauffement climatique dans la coopération entre Colombes et Ras Jebel

Colombes (92) 87 000 habitants	Ras Jebel (Bizerte) 50 000 habitants
Organisation administrative de la municipalité	
Budget total : 52 000 €	Début de la relation : 2021
<i>Plus d'informations :</i> https://www.colombes.fr/action-internationale/ras-jebel-1322.html	

La commune de Ras Jebel souhaite tendre vers le développement d'un cadre urbain « vert » et faire de l'espace public un espace moins minéral à même de lutter contre le réchauffement climatique. La commune souhaite ainsi favoriser un cadre de vie plus agréable pour ses citoyens. Le projet construit vise à planter 1000 bigaradiers dans l'espace public. En plus de l'appui institutionnel et des liens de coopération qui se développeront entre Colombes et Ras Jebel, ce projet contribue à sensibiliser les citoyens de Ras Jebel et de Colombes, notamment les jeunes, à l'importance de la lutte contre le changement climatique. Au-delà, il est également question de mettre en valeur un patrimoine à la fois matériel et immatériel, autour des bigaradiers : mise en place d'un circuit de production vertueux et respectueux de l'environnement tout en développant une réflexion sur la gestion et mise en valeur des ressources naturelles.

3.1.3 L'école écologique – un projet entre Bourges et El Ain

Bourges (18) 66 000 habitants	El Ain (Sfax) 45 000 habitants
Education au développement durable / Climat énergie	
Budget total : 50 000 €	Début de la relation : 2018
<i>Plus d'informations :</i> https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/detailProjet.html?criteres.prjld=15661	

La commission de la santé et de l'environnement de la commune d'El Ain a préparé un projet intitulé l'enfant écologique dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement durable de la commune. Le projet vise à développer au niveau des écoles primaires une conscience des enjeux environnementaux inhérents à la pollution et à l'agriculture chimique à travers le développement des clubs environnementaux au niveau de chaque école des communes de El Ain et Bourges. Ces clubs œuvrent à l'éducation environnementale par un apprentissage de la bonne gestion des déchets et le développement de jardins pédagogiques. Ce projet vise également à vulgariser progressivement cette culture de l'éducation environnementale à travers la mise en place d'un réseau internet éco-école. L'implication des élèves dans l'embellissement de leurs écoles et dans le bon réaménagement des espaces permettra de renforcer le lien entre l'élève et l'institution scolaire.

3.1.4 Accès à l'Eau et à l'Assainissement : le projet de la coopération entre Ramonville-Saint-Agne et Mellouleche

Ramonville-Saint-Agne (31) 13 900 habitants	Mellouleche (Mahdia) 6 700 habitants
Accès à l'eau potable	
Budget total : 150 000 €	Début de la relation : 2016
<i>Plus d'informations :</i> https://www.ramonville.fr/vie-municipale/cooperation-decentralisee	

Dès le début de la relation, cette coopération décentralisée est engagée « pour un accès pour tous à l'eau potable et à l'assainissement ». La coopération s'est poursuivie sur le volet de la gouvernance. Ce programme d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est appuyé depuis 2015 par l'ONG HAMAP Humanitaire, qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Si des progrès dans ces domaines ont été réalisés lors des premières réalisations, soutenues par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, il reste encore des efforts importants à faire pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement. Ainsi, le dernier projet mis en place concerne l'extension du réseau d'eau public géré par la SONEDE (Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux), le raccordement de 25 habitations à ce réseau, ainsi que la construction d'un bloc sanitaire sur l'esplanade côtière. Un renforcement des capacités de la commune est également prévu.

3.1.5 L'eau et les jeunes; Agir pour sauver le monde ! : un projet mobilisateur entre Dunkerque et Bizerte

CU Dunkerque (59) 200 000 habitants	Bizerte (Bizerte) 137 000 habitants
Sensibilisation à la gestion de l'eau Collecte et gestion des déchets	
Budget total : 56 000 €	Début de la relation : 2004
<i>Plus d'informations :</i> https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/detailProjet.html?criteres.prjId=16313	

Les relations de coopération décentralisée se sont principalement orientées, dès le début, sur la planification urbaine et le traitement des déchets avec de nombreux échanges techniques et la concrétisation de plusieurs projets comme l'assistance au déploiement de containers enterrés pour la collecte ou la mise en œuvre d'une expérience de tri dans un quartier de Bizerte. En marge des actions menées sur ces champs, les deux collectivités ont développé des échanges de jeunes dans les domaines environnementaux mais aussi sur la culture et la mémoire.

En 2023, le projet d'échanges vise à réunir des jeunes bizertin.e.s et des jeunes dunkerquois.es) dans la mise en œuvre d'un projet de sensibilisation comportant la réalisation d'une action de protection d'un cours d'eau en Tunisie et d'une zone humide en France et l'organisation de plusieurs activités d'information et de sensibilisation sur l'eau et les moyens de la préserver dans le contexte français et tunisien.

3.1.6 Politiques publiques pour l'insertion des jeunes français et tunisiens : la coopération entre le Département de l'Aude, Carcassonne et Sousse.

Département de l'Aude (11) 368 000 habitants	Sousse (Sousse) 222 000 habitants
Participation citoyenne des jeunes	
Budget total : 44 785 €	Début de la relation : 2015
<i>Plus d'informations :</i> https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/detailProjet.html?criteres.prjld=15310	

Depuis sa participation au Forum Jeunesse de Tunis en 2015, le Département de l'Aude entretient avec Sousse une coopération axée autour de la jeunesse et de la participation citoyenne.

À la suite de plusieurs rencontres, les deux collectivités ont décidé de s'associer autour d'un projet encourageant la participation citoyenne des jeunes. A cette époque, le Département de l'Aude impulsait la création d'un Conseil Départemental des Jeunes et cette initiative avait alors séduit la Municipalité de Sousse. Un projet nommé « Ecole de la citoyenneté » a donc vu le jour.

Le projet a permis à de jeunes soussiens issus de divers quartiers et de divers milieux sociaux de participer à des rencontres et à des visites de sensibilisation à l'action municipale en matière d'environnement, de culture, de sport et de citoyenneté, puis d'élaborer des projets pour leur ville qu'ils ont ensuite soumis à des représentants du Conseil Municipal. Ils ont aussi participé à modifier et améliorer le projet de Conseil Départemental des Jeunes du Département de l'Aude.

L'objectif à plus long terme est de permettre aux élu.e.s de la ville de mener des stratégies autour de la jeunesse et du social, dans un contexte de décentralisation. Les collectivités locales doivent se préparer dès maintenant afin d'être en capacité de répondre à de nouvelles prérogatives et à une autonomisation accrue.

3.2 Consortium et projets européens

3.2.1 Un projet de promotion des mobilités actives : la coopération Strasbourg-Kairouan-Mahdia :

Strasbourg (67) 385 000 habitants	Kairouan-Mahdia 222 000 habitants
Promotion des mobilités durables et actives	
Budget total : 2 900 000 €	Début de la relation : 2015
<i>Plus d'informations :</i> https://ue-tunisie.org/projet-192-10-204_aménagement-urbain-du-territoire-pour-reinventer-les-mobilit.html	

Le projet AUTREMENT (Aménagement Urbain du Territoire pour REinventer les Mobilités et ENGager les Tunisiens) a pour objet de **promouvoir un développement urbain durable** à Kairouan et à Mahdia et d'améliorer ainsi la qualité de vie de leurs habitants et l'attractivité économique et touristique. Il s'inscrit dans la coopération nouée entre Strasbourg et Kairouan depuis 2015.

Sur une durée de 30 mois, AUTREMENT vise à promouvoir un développement urbain durable à Kairouan et Mahdia (Tunisie), notamment par la promotion des mobilités actives, principalement le vélo, par la mise en place

d'aménagements dédiés et le renforcement de la participation citoyenne dans la gouvernance locale. Ce projet mobilise un consortium de six partenaires qui associe aux trois villes ALDA (association européenne pour la démocratie locale), CODATU (réseau de coopération pour le développement et l'amélioration des transports urbains et périurbains) et le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Ce consortium permet de mobiliser 2,9 M€ cofinancés à 95% par l'Union européenne - le consortium mobilise seulement 141 000 €.

3.3 Coopérer avec le soutien d'associations et de la diaspora

3.3.1 Les associations de solidarité internationale engagée en Tunisie

De nombreuses associations peuvent aussi accompagner les collectivités locales. Par leur connaissance du terrain tunisien et des institutions, mais aussi par son expérience de suivi de projet, le milieu associatif apporte une plus-value pour initier une relation de coopération entre territoire. Il permet aussi la mobilisation de la population locale, notamment en France.

Quelques exemples :

- L'Association pour la Promotion de la Coopération et de l'Amitié entre la France et la Tunisie (APCAFT) a mobilisé³, dans le cadre de la lutte contre le covid à l'été 2021, les Communes de Drancy, de Bobigny, de Clichy-sous-Bois, de Noisy-le-Grand, de Livry-Gargan, de Champsigny-sur-Marne, de Vincennes, de Meudon, du Bourget, de Dugny, de Garges-lès-Gonesse, de Dammarie-les-Lys et du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Plus d'1 million de masques et de multiples autres dons ont ainsi été réunis au profit des tunisiens.

 apcaft@gmail.com

- Au profit de la commune de Testour⁴, l'association Franco Tunisienne des Pyrénées-Atlantiques (AFRAHT 64) mène depuis une dizaine d'années des actions de coopération avec la Tunisie dans les domaines de la santé, de la recherche, de la formation et de la démocratie. Cette association a mobilisé la ville de Lescar et la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées. Cela a permis d'engager un projet de 22 000 € en 2019 sur la collecte et le traitement des déchets.

 www.afraht64.com / afraht64@gmail.com

- Depuis 2016, l'association HAMAP-Humanitaire assiste la Commune de Ramonville-Saint-Agne dans la mise en œuvre opérationnelle, logistique, budgétaire, de sa politique de coopération à Mellouleche, en Tunisie. Le mandat d'HAMAP est l'appui à l'identification des besoins et co-construction des actions, la supervision des procédures d'appel d'offres et formalités administratives en Tunisie, le suivi des opérations surplace et à distance, la préparation et l'accompagnement en missions des expert.e.s, des formateurs et formatrices, des élu.e.s et membres du comité de pilotage.

 www.hamap-humanitaire.org

³ <https://www.lecourrierdelatlas.com/apcaft-mobilise-avec-succes-les-collectivites-pour-la-tunisie/>

⁴ <https://lapresse.fr/83337/don-dun-camion-benne-a-testour-la-cooperation-decentralisee-consacre/>
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/detailProjet.html?criteres.priId=15967>

Plus d'informations sur le projet :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/detailProjet.html?criteres.priId=15967>

04.



Les soutiens

4.1 Les ministères et les ambassades

4.1.1 Le ministère français des affaires étrangères / la DAECT

La DAECT ⁵- Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales – est un service du ministère des Affaires étrangères qui anime le dialogue entre l'Etat français et les collectivités engagées à l'internationale : animation de groupes de travail favorisant une approche partagée, développement des partenariats mutualisant notamment avec les opérateurs, organisation d'un soutien financier en lien avec les pays.

La DAECT met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation (assises bilatérales, atlas français de la coopération décentralisée, comité économique de la CNCD). Elle fournit des services d'information, d'analyse et de conseils auprès des collectivités engagées à l'international et met en place des outils de communication facilitant la concertation et la coordination.

La DAECT a aussi la charge de l'élaboration des textes juridiques (coopération transfrontalière, coopération régionale des outre-mer) et de l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

Enfin, elle assure le co-financement des projets de coopération décentralisée. Pour la Tunisie, Le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur tunisien avec l'appui de l'Ambassade de France lancent chaque année un appel à projets en soutien à la coopération décentralisée pour les collectivités territoriales françaises et les collectivités territoriales tunisiennes doté d plus d'1 M€.

Plus d'informations :



4.1.2 Le ministère tunisien de l'Intérieur

Le lien avec le ministère de l'Intérieur tunisien est essentiel. Il passe en premier lieu par le Gouverneur. La commune tunisienne doit déposer les dossiers de projets à la Direction des relations extérieures et de la coopération décentralisée internationale du ministère de l'Intérieur.

Contact ⁶:

Ministère de l'Intérieur / Affaires Locales

- 📍 Direction générale des relations extérieures et de la coopération décentralisée internationale
Avenue Habib Bourguiba,
1001 Tunis.

En application des termes de l'article 40 du code des collectivités locales, les textes des projets de conventions entre collectivités locales tunisiennes et entités étrangères sont obligatoirement soumis aux services compétents du ministère des Affaires étrangères deux mois au moins avant leur soumission à l'approbation du conseil de la collectivité locale.

⁵ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/la-commission-nationale-de-la-cooperation-decentralisee-cncd/article/la-delegation-pour-l-action-exterieure-des-collectivites-territoriales-daect>

⁶ <http://www.collectiviteslocales.gov.tn/fr/2023/02/10/communiqu-concernant-louverture-de-lappel-a-projet-2023-pour-soumettre-les-demandes-de-projets-par-les-collectivites-locales-tunisiennes-en-partenariat-avec-leurs-homologues-francai/>

4.1.3 Les Ambassades

L'Ambassade de France en Tunisie et l'Ambassade de Tunisie en France sont des appuis pour vos projets. Ils vous permettent d'avoir une information précise et actualisée sur la situation juridique et politique dans chaque pays.

Chaque Ambassade possède un.e chargé.e de mission qui suit plus particulièrement les projets de coopération décentralisée.

Ambassade de Tunisie en France:

📍 25, rue Barbet de Jouy 75007 Paris

☎ 01.45.55.95.98

✉ at.paris@diplomatie.gov.tn

Ambassade de France en Tunisie :

📍 2, place de l'Indépendance BP 493 - 1000 Tunis

☎ +216 31 315 000

🌐 www.tn.ambafrance.org

4.2 La FNCT, son service coopération décentralisée et d'assistance technique au montage de projets

4.2.1 La FNCT, relais institutionnel de la démarche de coopération décentralisée

Au-delà des liens qui se créent par relation ou amitiés (et permettent de belles coopérations), les collectivités françaises peuvent s'appuyer sur la FNCT qui a une très bonne connaissance aujourd'hui des 350 communes et peut, en fonction des attentes de la ville française, proposer une mise en relation précise et pertinente.

Fédération Nationale des Communes Tunisiennes

Service Coopération Internationale et formation

🌐 www.fnct.tn

📘 www.facebook.com/FNCT02

✉ cooperation@fnct.org.tn

4.2.2 La FNCT, partenaire technique de référence

La FNCT met à la disposition des collectivités territoriales un package riche et diversifié de services d'assistance technique, juridique et de mise en projets transversaux et intercommunaux, que ce soit entre communes tunisiennes ou avec des homologues étrangères, ou encore avec les organismes internationaux d'assistance technique.

Plus spécifiquement pour la coopération décentralisée et internationale, la Fédération a pour objectifs de :

- Consolider et élargir ses relations avec ses partenaires internationaux au service de ses communes adhérentes.
- Faire bénéficier les communes de projets pilotes menés par la coopération internationale en Tunisie.
- Recenser les besoins des communes tunisiennes dans le cadre des projets de coopération décentralisée et leur fournir un appui technique pour la formulation des demandes de projets.
- Renforcer les capacités des élu.e.s et cadres administratifs des communes à travers l'organisation de sessions de formation, voyages d'études, rencontres d'échanges, etc.
- Réactiver ses partenariats en veille et se repositionner au sein des organisations internationales dans lesquelles la FNCT est membre adhérent.

Cet engagement concret de la FNCT auprès des communes tunisiennes permet à la fédération d'être un interlocuteur crédible, fiable et agile dans son approche de mise en partenariat institutionnel entre collectivités.

4.2.3 La FNCT, appui et partie prenante potentielle de projets pilotes

La Fédération, dans le cadre de sa démarche d'encouragement des projets pilotes locaux, peut être partenaire de mises en projets, notamment pour insuffler des démarches nouvelles et un savoir-faire de gouvernance de projets auprès des collectivités territoriales, ou encore pour renforcer le poids institutionnel de tel ou tel projet. Dans ce sens, et dans le cadre de la valorisation du patrimoine architectural et des biens historiques locaux, la commune de Tabarka a mis en œuvre un projet majeur pour réhabiliter sa basilique historique, érigée au XIXe siècle par des missionnaires français. Le projet a été appuyé et co-piloté par la FNCT. La fédération peut ainsi se positionner comme relais de transfert de savoir-faire et pivot de partenariats décentralisés maîtrisés et efficaces.

4.3 Les soutiens en France

4.3.1 Cités Unies France

Créée en 1975, Cités Unies France est un réseau de collectivités territoriales françaises engagées à l'étranger dans de multiples types de partenariats et activités. Cette structure accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de ces actions par une offre de services multiples : information, formations, plaidoyer.

- **Informations** : <https://cites-unies-france.org/-Qui-sommes-nous->

L'organisation de réunions entre collectivités agissant sur un même pays, au sein de « Groupe-Pays » permet un échange d'informations et une mutualisation des expériences entre pairs.

- **Information Groupe Pays** : <https://cites-unies-france.org/-Tunisie->

Cités Unies France a publié un « répertoire » des partenariats franco-tunisiens en décembre 2021 :

- https://cites-unies-france.org/spip.php?page=pays_publications&id_rubrique=212

Le Groupe Pays « Tunisie » est présidé par Adda Bekkouche, adjoint au Maire de la ville de Colombes :

- **Contact** : **Adda BEKKOUCHE** adda.bekkouche@mairie-colombes.fr

4.3.2 Les réseaux régionaux multi-acteurs

Depuis une vingtaine d'années, des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA) se structurent dans les différentes régions françaises. Ils sont aujourd'hui au nombre de douze.

Les RRMA sont des structures régionales qui rassemblent les différents acteurs de la coopération internationale et du développement : associations, ONG, villes et collectivités, établissements scolaires, etc...

Les RRMA ont pour objectif d'améliorer les actions de coopération internationale en les rendant plus durables et plus efficaces. Ces actions comprennent non seulement les projets de solidarité internationale, mais également la coopération académique, culturelle, de recherche, la coopération décentralisée et l'éducation au développement...

Les réseaux régionaux multi-acteurs sont soutenus dans leurs missions par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et par les Conseils Régionaux.

Pour connaître et contacter les 12 réseaux cf. liste en annexe.

4.4 Les dispositifs de financement accessibles pour soutenir les initiatives de coopération décentralisée

Le montant d'un premier projet reste limité pour la collectivité française (quelques milliers d'euros). Et les fonds d'appuis sont nombreux.

Par le **programme EXPE-CT**⁷, qui valorise l'expertise de votre collectivité, le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères finance les déplacements de vos élu.e.s et agents sur une thématique spécifique, pour déterminer les champs de collaboration et de coopération. Expe-ct peut financer une première mission de votre commune.

Un **fond conjoint franco-tunisien**⁸ a été créé entre la France et la Tunisie. Il permet d'octroyer une aide couvrant 50% des budgets pour des coopérations décentralisées. Cela ouvre la possibilité de budgets conséquents (jusqu'à 150 000€) notamment en acceptant la valorisation des salaires des agents.

Pour les plus gros investissements, l'Agence Française de Développement propose la **FICOL**⁹. Le montant du financement unitaire consenti par l'AFD est compris entre 200 000 euros et 1 500 000 euros pour les projets ne comportant pas d'investissement et entre 200 000 euros et 2 000 000 euros pour les projets comportant des investissements.

Enfin, de nombreuses possibilités s'ouvrent aujourd'hui pour favoriser la mobilité des jeunes et avoir ainsi des animateurs de vos coopérations sur place : **Service civique à l'étranger**¹⁰, programme **Territoires Volontaires**¹¹, etc.

⁷ Programme EXPE-CT - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr)

⁸ La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr)

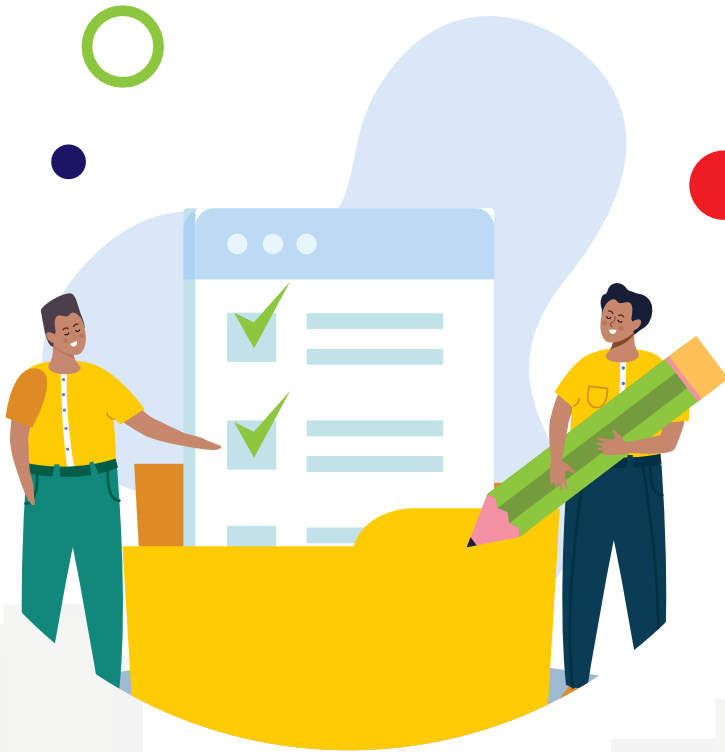
⁹ La FICOL, un tremplin pour l'action extérieure des territoires français | AFD - Agence Française de Développement

¹⁰ Comment envoyer un volontaire en mission à l'étranger (service-civique.gouv.fr)

¹¹ Territoires Volontaires - France-Volontaires



05.



Annexes

5.1 Informations sur la Tunisie

5.1.1 Niveau de développement

Dans le classement de l'IDH - Indice de Développement Humain – proposé par le PNUD¹², qui couvre l'année 2021, la Tunisie s'est située à la 97e place, ex aequo avec l'Égypte, avec un score de 0.731 sur 1. La Tunisie se trouve ainsi dans le groupe des pays à "haut niveau de développement humain" - dont le score est inférieur à 0.8 mais supérieur à 0.7.

Sur le plan maghrébin, l'Algérie arrive en tête du classement régional avec une note de 0.745, la plaçant au 91e rang mondial. Le Maroc arrive quant à lui derrière la Tunisie, puisque le Royaume a obtenu un score de 0.683 lui donnant droit à la 123e place mondiale.

Entre 1990 et 2019, l'IDH de la Tunisie a progressé de 30.5 %.

Parmi les progrès réalisés par la Tunisie entre 1990 et 2019, l'espérance de vie à la naissance en Tunisie a augmenté de 7.9 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 3.8 années et la durée attendue de scolarisation a augmenté de 4.6 années.

Le RNB (Revenu national brut) par habitant de la Tunisie a progressé de près de 98.4 % entre 1990 et 2019.

La Tunisie affiche un IIG (Indice d'Inégalité de Genre) de 0.296 qui le place au 65e rang sur 162 pays dans l'indice 2019. En Tunisie, 42.4 % des femmes adultes ont atteint un niveau d'éducation secondaire, contre 54.6 % des hommes. Sur 100,000 naissances vivantes, 43 femmes décèdent de causes liées à la grossesse et le taux de fécondité chez les adolescentes est de 7.8 naissances pour 1,000 femmes âgées de 15 à 19 ans. Le taux d'activité des femmes est de 23.8 %, contre 69.4 % pour les hommes

À titre de comparaison, le Maroc occupe la 111e place dans cet indice.

Sur le plan économique, selon l'OCDE¹³, « *Les Tunisiens sont confrontés à la pire crise depuis une génération, conséquence du COVID-19, frappant une économie qui ralentissait déjà. Les politiques macroéconomiques ont limité la gravité de la récession, mais la pandémie a exacerbé les faiblesses structurelles, en particulier le faible taux d'investissement et de création d'emplois, le chômage élevé et l'informalité, l'inadéquation entre la demande et l'offre de compétences et l'émigration des professionnels hautement qualifiés.* »

5.1.2 Sécurité sanitaire

Le ministère des Affaires étrangères français propose des informations régulièrement mises à jour sur la sécurité et l'environnement sanitaire en Tunisie :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/tunisie/>

¹² Rapport 2022

Fiche 2019 <https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/fr/TUN.pdf>

¹³ <https://www.oecd.org/fr/economie/tunisie-en-un-coup-d-oeil/>

En termes de sécurité :

- L'état d'urgence est en vigueur depuis le 24 novembre 2015. Il est régulièrement prorogé et toujours d'actualité sur l'ensemble du territoire tunisien en 2023.

Début 2023 : Quelques Zones rouges essentiellement aux frontières : Le reste du territoire est en vigilance renforcée (jaune).

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/tunisie/#securite>

En termes de vaccination :

- Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées ; s'assurer d'être à jour dans les vaccinations habituelles mais aussi celles liées à toutes les zones géographiques visitées ;
- La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée en incluant Rubéole Oreillons et Rougeole chez l'enfant ; la vaccination antituberculeuse est également souhaitable ;
- La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas en fonction des conditions et lieux de séjour. Demander conseil à son médecin ou à un centre de vaccinations internationales.



Rappel : Pour votre sécurité, avant tout départ, inscrivez-vous sur le site Ariane destiné aux ressortissants français : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/>



Pourquoi inscrire son voyage sur Ariane ?

Au cours de votre voyage, et si la situation du pays le justifie :

- vous recevrez par e-mail ou SMS des informations et des consignes de sécurité
- la personne de contact désignée sur votre compte pourra également être prévenue le cas échéant.

Ambassade de Tunisie en France:

📍 25, rue Barbet de Jouy 75007 Paris

☎ 01.45.55.95.98

✉ at.paris@diplomatie.gov.tn

Ambassade de France en Tunisie :

📍 2, place de l'Indépendance BP 493 - 1000 Tunis

☎ +216 31 315 000

🌐 www.tn.ambafrance.org

5.1.3 Un pays accessible

Pour rappel, la Tunisie est à 2h de vol de Paris, Marseille ou autres villes françaises

Elle compte 9 aéroports internationaux répartis sur le territoire.

Ainsi, il faut compter moins de 200 € pour un aller-retour réalisable sur 24h.

5.2 Exemple de convention

Nous vous proposons un exemple de conventions signée entre une collectivité française et une commune tunisienne.

5.2.1 Convention de coopération décentralisée signée en 2022 entre le département de l'Aude et Soliman : (voir page suivante)

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PRÉSERVATION ET LA
VALORISATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA ZONE HUMIDE
DE SOLIMAN (SEBKHA) ET L'ACCÈS À UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ
POUR TOUS ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE ET LA
MUNICIPALITÉ DE SOLIMAN POUR LES ANNÉES 2022-2023**

Entre les soussignés :

1. **Le Conseil Départemental de l'Aude**, domicilié Allée Raymond Courrière, 11855 Carcassonne, représenté par sa Présidente **Hélène SANDRAGNÉ**, dénommé ci-après Conseil Départemental de l'Aude,
2. **La Municipalité de Soliman**, dénommée ci-après Municipalité de Soliman, domiciliée Place Hôtel de Ville 8020 SOLIMAN, représentée par le Président de la Commune de Soliman, **Boubaker HOUIDI**.

Préambule :

La lutte contre les conséquences du changement climatique est probablement la priorité la plus importante que s'est fixé le Département de l'Aude pour le mandat 2021-2027, faisant de la transition énergétique et écologique un des 4 piliers des politiques départementales. Son action extérieure est donc logiquement imprégnée de cette dimension et de nombreuses coopérations décentralisées sont aujourd'hui tournées vers cette problématique (Palestine, Burkina Faso, Equateur et Pérou).

Afin de répondre à cette ambition dans le cadre de ses coopérations en Tunisie, le Département de l'Aude a entrepris un important travail de diagnostics territoriaux et de consultations d'acteurs français et tunisiens.

Ce travail a permis au Département d'identifier la commune de Soliman comme un territoire avec de fortes similitudes géographiques et démographiques avec l'Aude et dont les priorités des autorités locales sont orientées vers la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et des milieux naturels.

Après plusieurs mois de consultation et de concertation, le Département de l'Aude et la Municipalité de Soliman ont pris la décision de s'associer autour d'un projet de coopération co-financé par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour la préservation d'une zone humide protégée et l'amélioration de l'accès à une eau de qualité pour tous.

La présente convention prévoit donc les dispositifs de coopération entre le Conseil Départemental de l'Aude et la Municipalité de Soliman pour les années 2022-2023 autour du projet intitulé « **Préservation et valorisation d'un espace naturel sensible de la zone humide de Soliman (Sebkha) et accès à une eau potable de qualité pour tous** ».

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet du partenariat :

L'objet de la convention de partenariat est de définir les modalités de collaboration entre les parties prenantes en vue d'assurer les actions de coopération décentralisée entre le Conseil départemental de l'Aude et la Municipalité de Soliman pour les années 2022 et 2023.

A ce titre, la présente convention détaillera les actions envisagées dans le cadre du projet intitulé « **Préservation et valorisation d'un espace naturel sensible de la zone humide de Soliman (Sebkha) et accès à une eau potable de qualité pour tous** » ainsi que les montants des financements déployés par le Conseil départemental de l'Aude et la Municipalité de Soliman afin de financer ces actions.

Article 2 – Objet et nature des actions :

2-1 Mission d'expertise et d'échanges des services du Conseil Départemental de l'Aude et du PNR de la Narbonnaise pour deux personnes :

Afin de renforcer la connaissance de l'environnement de la zone humide protégée (Sebkha) de Soliman, d'établir un diagnostic concerté et des recommandations en vue d'assainir, de dépolluer et de valoriser un espace de la zone humide ayant abrité une décharge durant de nombreuses années, le Département de l'Aude proposera une mission à Soliman pour une personne des services du Conseil Départemental de l'Aude et une personne du PNR de la Narbonnaise. Cette mission financée par la DAECT à hauteur de [REDACTED] € sera valorisée par la participation des services du Conseil départemental de l'Aude

2-2 Achat de terre végétale pour le reboisement et la dépollution de la Sebkha de Soliman :

Dans le cadre de l'objectif de revégétalisation et de dépollution de la Sebkha de Soliman, le Conseil départemental a convenu avec la Municipalité de Soliman qu'il prendrait en charge l'achat de terre végétale en vue de reboisement de l'espace de la Sebkha ayant abrité une décharge. La terre végétale permettra de préparer les sols en vue de la plantation d'arbres et de plantes par la Municipalité de Soliman (cf paragraphe 2-3).

Le Conseil Départemental de l'Aude déploiera un financement de [REDACTED] € dans le cadre de cette action. Cette somme sera versée à l'ONG HAMAP Humanitaire qui aura pour mission de déployer ces fonds dans le cadre d'un contrat avec une entreprise tunisienne.

2-3 Achat, plantation d'arbres et de plantes pour le reboisement et la dépollution de la Sebkha de Soliman et travaux d'aménagement du terrain concerné par la plantation :

La Municipalité de Soliman sera chargée des travaux d'aménagement de l'espace de l'ancienne décharge au cœur de la Sebkha de Soliman. Ces travaux permettront de mettre en place la terre végétale et de préparer les sols pour le reboisement de l'espace concerné. L'achat, l'acheminement et la plantation des arbres et de plantes seront également pris en charge par la Municipalité de Soliman. Un budget de [REDACTED] € sera consacré par la Municipalité de Soliman pour cette action dont [REDACTED] € en numéraire et [REDACTED] € de valorisation (coût main d'œuvre et valorisation de ses services).

Le détail financier et budgétaire de l'ensemble de ces actions sera détaillé dans l' « article 5- Dispositions financières de la présente convention ».

Article 3 – Durée des actions :

Ces actions débuteront à partir de la signature de la présente convention jusqu'au 30 juin 2023.

Article 4 – Engagement des parties :

La Municipalité de Soliman,

Assurera les travaux d'aménagement de l'espace de la Sebkhya ayant abrité une décharge, l'acheminement et la mise en place de la terre végétale ainsi que l'achat et la plantation des arbres et des plantes destinés au reboisement de cet espace. En tant que partenaire institutionnel du Conseil départemental de l'Aude, elle communiquera toute information utile au présent projet de coopération et facilitera la mise en place des actions prévues dans le cadre du projet intitulé « **Préservation et valorisation d'un espace naturel sensible de la zone humide de Soliman (Sebkhya) et accès à une eau potable de qualité pour tous** ».

La Municipalité de Soliman communiquera au Conseil départemental de l'Aude et HAMAP Humanitaire les justificatifs financiers et comptables des dépenses émises dans le cadre des actions décrites dans l'article 2 de la présente convention.

La Municipalité de Soliman participera aux réunions de suivi et d'évaluation organisées à mi-terme du projet et en clôture de celui-ci.

Le Conseil départemental de l'Aude,

S'engage à financer l'achat de terre végétale destinée au reboisement et à la revégétalisation d'un espace ayant abrité une décharge dans la Sebkhya de Soliman.

En tant que chef de file du projet intitulé « **Préservation et valorisation d'un espace naturel sensible de la zone humide de Soliman (Sebkhya) et accès à une eau potable de qualité pour tous** », le Conseil départemental s'engage à assurer le bon fonctionnement et déroulement du projet. Appuyé par HAMAP Humanitaire, le Conseil départemental assurera le suivi financier et administratif du projet.

Il veillera au respect de la transparence et de la communication entre les différents partenaires du présent projet. Accompagné de ses partenaires il rédigera les rapports et l'évaluation finale du projet destiné au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères français, co-financeur du projet intitulé « **Préservation et valorisation d'un espace naturel sensible de la zone humide de Soliman (Sebkhya) et accès à une eau potable de qualité pour tous** ».

Article 5 – Dispositions financières :

Le Conseil départemental de l'Aude s'engage à participer à l'achat de terre végétale, dans le cadre du reboisement d'un espace de la Sebkhya ayant abrité une ancienne décharge, à hauteur de [REDACTED] €. La Municipalité de Soliman investira [REDACTED] € pour l'achat de plantes et d'arbres dans le cadre de ce reboisement. D'autres participations en valorisation correspondant à la main d'œuvre et à la mobilisation des services des deux collectivités territoriales sont également précisées dans le budget du projet intitulé « **Préservation et valorisation d'un espace naturel sensible de la zone humide de Soliman (Sebkhya) et accès à une eau potable de qualité pour tous** » (cf annexes).

Article 6 – Modalités de suivi :

6-1 La mise en œuvre de la présente convention de partenariat donnera lieu à un suivi tout au long de l'opération.

6-2 L'ONG HAMAP Humanitaire sera mandatée pour appuyer le Conseil départemental et la Municipalité de Soliman dans la rédaction de rapports et bilans administratifs et financiers. Un bilan à mi-projet et un bilan en clôture du projet seront rédigés afin de s'assurer du bon déroulement du projet de coopération.

6-3 La Municipalité de Soliman s'engage à **produire un bilan financier du projet au terme de l'exécution des actions précitées**. Ce bilan devra faire figurer les dépenses engagées par la Municipalité de Soliman dans le cadre du présent projet.

6-4 Les deux collectivités territoriales (Conseil départemental de l'Aude et Municipalité de Soliman) s'engagent à s'informer de toute modification budgétaire. Un accord écrit entre les deux parties devra valider les modifications budgétaires prévues dans le cadre du projet « **Préservation et valorisation d'un espace naturel sensible de la zone humide de Soliman (Sebkha) et accès à une eau potable de qualité pour tous** ».

6-5 Un comité de pilotage sera créé afin d'assurer l'évaluation, le suivi des actions et d'assurer la transparence et la communication des informations à l'ensemble des partenaires parties-prenantes du présent projet.

6-5 En complément des réunions des comités de pilotage, une évaluation collective du projet aura lieu à la clôture du projet. Un document détaillant le suivi et l'évaluation des actions du projet sera produit et communiqué aux deux collectivités partenaires.

Article 7 – Interruption anticipée – Résiliation du contrat :

7-1 En cas de non-respect par les parties prenantes des engagements mentionnés dans la présente convention, les soussignés pourront rompre unilatéralement la convention, en respectant **deux mois de préavis**.

7-2 Dans l'hypothèse où une partie des actions ne pourrait être menée à son terme (mesures liées à la crise de la COVID 19, changement politique majeur, situation sécuritaire ou tout autre événement susceptible d'impacter la conduite des actions) les deux collectivités s'engagent à informer leurs représentants afin de trouver une solution conjointe. **Une réaffectation ou une modification du budget prévu par cette convention ne pourra être validée qu'après accord des représentants du Conseil Départemental de l'Aude et de la Municipalité de Soliman**. Un amendement de la présente convention devra être rédigé et validé par les deux parties en cas de modification du budget ou des actions prévues dans la présente convention.

Article 8 – Validité et durée :

La présente convention porte effet dès sa signature par les deux parties et cessera de produire ses effets au 30 juin 2023.

Article 9 – Modifications, litiges et dénonciation :

La présente convention peut être révisée et amendée autant que de besoin par les partenaires après concertation et accord des parties. Dans ces cas des avenants devront être établis.

En cas de litige entre les partenaires et les acteurs en présence, le règlement amiable sera privilégié dans l'intérêt des parties en présence.

A défaut d'accord, les parties pourront saisir les juridictions compétentes.

Fait à Carcassonne en double exemplaire le 1^{er} octobre 2022,

Pour le Conseil Départemental de l'Aude, Hélène SANDRAGNÉ en qualité de Présidente du Conseil Départemental de l'Aude :

Pour la Municipalité de Soliman, Boubaker HOUIDI, en qualité de Président de la Commune de Soliman :

5.3 Cadre juridique en France et en Tunisie

5.3.1 En France

En France l'action internationale des collectivités territoriale est encadrée par l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales -modifié par la LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (1) LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (1)

Article L1115-1

Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. Ils prennent en considération dans ce cadre le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015.

A cette fin, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, le cas échéant, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'Etat dans les conditions fixées aux articles [L. 2131-1](#), [L. 2131-2](#), [L. 3131-1](#), [L. 3131-2](#), [L. 4141-1](#) et [L. 4141-2](#). Les articles [L. 2131-6](#), [L. 3132-1](#) et [L. 4142-1](#) leur sont applicables.

5.3.2 En Tunisie

L'article 40 et suivants du code des collectivités locales (Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018)

Les règles annoncées se trouvent dans les articles 40 – 41 et 42 du Code des collectivités locales :

Art. 40 – Dans les limites autorisées par la loi, et sous réserve de respecter les engagements de l'État tunisien et sa souveraineté, les collectivités locales peuvent conclure des conventions de coopération et de réalisation de projets de développement avec des collectivités locales relevant d'États avec lesquels la République Tunisienne entretient des relations diplomatiques ou avec des organisations gouvernementales ou non gouvernementales œuvrant pour la promotion de la décentralisation et du développement local. Les conventions signées par le président de la collectivité locale avec des parties étrangères portent notamment sur les domaines culturels, sociaux, économiques, la formation professionnelle, le sport, la santé, l'enseignement, l'urbanisme, l'agriculture, la protection de l'environnement, l'appui aux énergies renouvelables et l'égalité entre les sexes. Lors des négociations avec des parties étrangères à l'effet de signer des conventions, les collectivités locales s'obligent à se concerter avec les services compétents du ministère chargé des affaires étrangères. Les textes des conventions sont obligatoirement transmis au ministère chargé des affaires étrangères deux mois au moins avant leur soumission à l'approbation du conseil de la collectivité locale. sont publiées sur le site web de la collectivité locale concernée.

À partir de la date de la notification des documents de la convention, le ministère chargé des affaires étrangères peut refuser le projet de convention pour des raisons de souveraineté liées à la politique étrangère de l'État ou à l'ordre public. La collectivité locale concernée peut intenter un recours contre le refus du ministère chargé des affaires étrangères devant la cour administrative d'appel de Tunis qui statue dans un délai maximum d'un mois à partir de la date de sa saisine à charge d'appel devant la Haute Cour administrative qui statue dans un délai de deux mois à partir de la date de sa saisine. Les raisons de souveraineté ayant motivé le refus ne sont divulguées qu'aux instances juridictionnelles concernées. La décision de la Haute Cour administrative est définitive. En cas de recours juridictionnel, la délibération du conseil de la collectivité locale est reportée jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle définitive.

Art. 41 – Les conventions n'entrent en vigueur qu'après leur approbation par le conseil de la collectivité et la publication de ladite approbation au journal officiel des collectivités locales. Les conventions sont publiées sur le site web de la collectivité locale concernée.

Art. 42 – Les collectivités locales s'engagent à respecter leurs engagements avec les parties étrangères et veillent à préserver la réputation et la souveraineté de la République Tunisienne. Les personnes et les parties concernées par des relations de partenariat et de coopération s'engagent à ne commettre aucun acte de nature à porter atteinte à la réputation et à la dignité de la République Tunisienne.

5.4 Contacter les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)

Auvergne Rhône Alpes : Résacoop

- 📍 Siège : 10 place des Archives – 6988 Lyon cedex 02
- ☎ 04 72 77 87 67
- ✉ mail@resacoop.org
- 🌐 www.resacoop.org

Bourgogne Franche Comté : Bourgogne Franche-Comté International

- 📍 Siège : Place Saint-Jacques – 25014 Besançon
- ☎ 03 81 66 52 38
- ✉ contact@bfc-international.org
- 🌐 www.bfc-international.org

Grand Est : GESCOD

- 📍 Siège : 17 rue de Boston – 67000 Strasbourg2
- ☎ 03 88 45 59 89
- ✉ gescod@gescod.org
- 🌐 www.gescod.org

Hauts de France : Lianes Coopération

- 📍 Siège : 23 rue Gosselet – 59000 Lille2
- ☎ 03 20 85 10 96
- ✉ contact@lianescooperation.org
- 🌐 www.lianescooperation.org

Nouvelle Aquitaine : So Coopération

- 📍 Siège : 10 esplanade des Antilles – 33600 Pessac
- ☎ 05 56 84 45 68
- ✉ contact@socooperation.org
- 🌐 www.socooperation.org

Pays de la Loire : Pays de la Loire Coopération Internationale

- 📍 Siège : 83 rue du Mail – 49100 Angers
- ☎ 02 41 35 93 00
- ✉ contact@paysdelaloire-cooperation-internationale.org

Bretagne : Réseau Bretagne Solidaire

- 📍 Siège : 50 cours de Chazelle – 56100 Lorient
- ☎ 02 97 21 63 24
- ✉ contact@bretagne-solidaire.bzh
- 🌐 www.bretagne-solidaire.bzh

Centre-Val de Loire : Centraider

- 📍 Siège : 140 Faubourg Chartrain – 41100 Vendôme
- ☎ 02 54 80 23 09
- ✉ contact@centraider.org
- 🌐 www.centraider.org

Guadeloupe : Karib Horizon

- 📍 Siège : 16 rue du Commandant Mortenol – 97110 Pointe à Pitre
- ☎ 0690 187 187
- ✉ karib.horizon@gmail.com
- 🌐 www.karib-horizon.org

Normandie : Horizons Solidaires

- 📍 Siège : 2 rue St Ouen – 14000 Caen
- ☎ 02 31 84 39 09
- ✉ contact@horizons-solidaires.org
- 🌐 www.horizons-solidaires.org

Occitanie : Occitanie Coopération

- 📍 Siège : 7 rue Hermès Le Périscope – 31520 Ramonville
- ☎ 05 32 26 26 73
- ✉ equipe@oc-cooperation.org
- 🌐 www.oc-cooperation.org

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Territoires Solidaires

- 📍 Siège : 52 rue Saint Ferréol – 13001 Marseille
- ☎ 04 69 66 36 80
- ✉ contact@territoires-solidaires.fr
- 🌐 www.territoires-solidaires.com

Les formes de partenariats construits entre collectivités françaises et tunisiennes et les projets significatifs qui concrétisent ces coopérations tendent à s'aligner sur les ODD et notamment les suivants.





الجامعة الوطنية للبلديات التونسية
FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES TUNISIENNES



EXPERTISE
FRANCE



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



www.fnct.tn



(+216) 71 841 393



contact@fnct.org.tn



(+216) 71 844 847



76 Rue de Syrie, Tunis Belvédère 1002